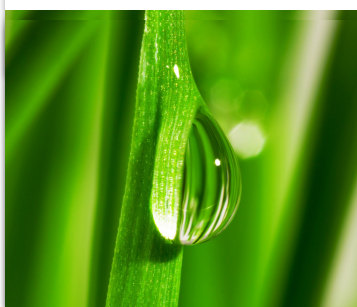


Compte-rendu du Séminaire participatif du 5 NOVEMBRE 2015



La stratégie locale d'inondation du Havre

- PARTIE 1 : ouverture & éléments de contexte
- PARTIE 2 : travail en atelier et synthèses
- PARTIE 3 : suites du séminaire et clôture

PARTIE 1

OUVERTURE
ET
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

ACCUEIL

Intervention de Monsieur Jean-Paul LECOQ, Maire de Gonfreville-l'Orcher et Vice-Président de la CODAH, chargé des risques.

Bonjour et bienvenue, je suis ravi de vous accueillir à Gonfreville-l'Orcher.

Mes deux casquettes, communales et communautaires, sont idéales pour vous parler du risque. D'un point de vue communal, je vais vous parler de l'histoire de Gournay-en-Caux, qui est un hameau de Gonfreville-l'Orcher, et dont on a déplacé une rivière il y a de nombreuses années pour en faire un bief. Dès que celui-ci déborde, l'eau naturellement a envie de retrouver son chemin initial au fond de la vallée. Sauf que depuis tout ce temps, le fond de la vallée s'est développé et a accueilli de nouvelles constructions et aujourd'hui, cela fait partie des choses que nous avons à gérer dans l'agglomération havraise.

Au niveau communautaire, la CODAH a énormément investi ces dernières années dans la construction de bassins de retenues mais cela ne suffit pas. Aujourd'hui, un des enjeux que nous avons à relever est de remettre la rivière là où elle était, au fond de la vallée et c'est un énorme enjeu pour la CODAH et un investissement d'avenir.

À Gonfreville-l'Orcher, nous avons la culture du risque car nous sommes sur une zone à risques technologiques. Mais nous considérons que les risques ne doivent pas être cachés mais au contraire, que nous devons en parler et montrer que nous faisons ce qu'il faut pour les prévenir.

Enfin, il est important d'associer la population et les associations à ces débats et je salue le fait que vous les ayez conviées à ce séminaire participatif où elles vont pouvoir s'exprimer. Bonne journée de travail.

OUVERTURE

Intervention de Monsieur Michel ROBQUIN, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture du Havre.

Je vous prie en premier lieu de bien vouloir excuser Monsieur François Lobit, Sous-Préfet du Havre retenu sur un autre événement. Ce séminaire est important et je tiens à saluer le travail de la DDTM sur le sujet des inondations. Les citoyens sont en attente d'une implication forte de toutes les parties prenantes sur ce sujet. Le niveau d'exigence est optimal pour assurer une sécurité optimale des personnes et des biens.

Nous sommes un certain nombre à avoir vécu des gestions de crises et nous savons qu'il y a différentes phases dans la gestion de crise :

- l'événement en lui même, en l'occurrence une éventuelle inondation aujourd'hui,
- sa montée en puissance, y compris médiatique, souvent très rapide,
- l'après-crise qui est une phase où il faut rendre des comptes au public et parfois devant certaines juridictions

Notre société est marquée par le mythe du « Risque Zéro ». Nos concitoyens sont désormais imprégnés de la certitude que tout événement est prévisible et peut être évité. Les autorités et institutions sont redevables d'une absence de risques. Cette conception est un héritage direct du siècle des lumières, où le développement des sciences et techniques doit protéger le monde des catastrophes et les juridictions sont donc tenues d'anticiper.

On note aujourd'hui une défiance vis à vis des sciences et de la technique : on le voit par exemple avec les prévisions météo qui sont de plus en plus remises en cause. Nous le constatons, le principe de précaution prend une importance de plus en plus grande. C'est désormais une sorte de dogme. Chaque fois que nous travaillons sur les risques naturels il faut tenir compte de deux cultures :

- la culture de la science, de l'ingénieur,
- la culture du risque zéro, le principe de précaution.

Il est en effet désormais demandé aux ingénieurs de prévenir des risques qui ne se sont jamais produits.

En conclusion, cette dialectique entre ces deux cultures est bénéfique et garantit que tout sera mis en œuvre pour garantir la prévention des risques. La coopération de plusieurs points de vue, ceux que vous exprimerez aujourd'hui, permettra d'apporter la meilleure des réponses aux besoins exprimés par nos concitoyens.

Il appartiendra au Préfet de fixer la stratégie locale pour le Territoire à Risque Important d'inondation du Havre par un arrêté. Celui-ci sera pris au plus tard le 22 décembre 2016. Il y aura également une étape importante avant, c'est celle du Plan de Gestion des Risques d'Inondations qui devra être approuvé le 22 décembre 2015.

Votre diversité et votre mobilisation pour ce séminaire est un atout, dont l'État se réjouit. Il démontre l'importance que vous apportez tous pour le sujet traité aujourd'hui. Je vous remercie.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Rappels de quelques définitions

Intervention de Madame Marie-France MOREL, Responsable de la mission, DDTM 76 /STH / MERS. (*Présentation intégrale en annexe*).

Il faut en préalable redéfinir plusieurs termes :

- **Aléa** : un phénomène naturel, qui sans la présence de l'homme n'aurait eu aucun effet ou conséquence grave.
- **Enjeux** : ce sont les conséquences économiques de l'aléa.
- **Risque** : la somme des deux paramètres précédents.
- **Vulnérabilité** : la mesure de l'influence des aléas sur les enjeux.

Dans la typologie des risques d'inondations, on distingue 4 catégories :

- le débordement de courant,
 - la remontée de nappes,
 - le ruissellement,
 - la submersion marine.
-
- **Le débordement** : c'est quand une rivière inonde une plaine pendant une période relativement longue, en sortant de son lit.
 - **La remontée de nappes** : il s'agit d'un phénomène d'inondation spontanée, car le sol saturé d'eau fait affleurer la nappe d'eau.
 - **Le ruissellement** : c'est une conséquence d'une modification de l'état initial du sol qui a conduit à son imperméabilisation.
 - **La submersion marine** : c'est la conjonction de forts coefficients de marées et de vents violents. Il y en a 3 sortes :
 - quand le niveau de la mer monte fortement et déborde vers les berges,
 - quand la force du vent envoie vers la terre de fortes vagues,
 - quand la puissance de la mer fait rompre les structures de protection (défaillance des ouvrages de protection comme les digues).

Selon certains, les nombreuses inondations sont la conséquence du réchauffement climatique. En réalité, il a un faible niveau de responsabilité et il faut chercher ailleurs les causes d'inondations. En prenant par exemple la zone de Montivilliers, c'est l'urbanisation qui a conduit à l'imperméabilisation des sols et à l'augmentation du risque inondation.

- **Territoire résilient** : c'est un territoire qui a intégré le risque inondation dans son quotidien. C'est le fruit d'un ensemble de démarches menées en :
 - anticipant les perturbations,
 - minimisant les effets des inondations,

- tirant les conséquences des apprentissages,
- s'adaptant,
- innovant.

Les risques d'inondation sur le Bassin Seine-Normandie

Intervention de Madame Élodie SALLES, Chef de projet Directive Inondation, DRIEE Île-de-France. (Présentation intégrale en annexe).

La directive inondation propose un nouvel objectif en ambitionnant de réduire les conséquences négatives des inondations. En d'autres mots comment on ne subit plus les conséquences négatives de ces inondations.

Il faut s'intéresser aux risques là où il y a des enjeux, en terme de santé (vies humaines, pollution), mais aussi sur les biens (patrimoine naturel, patrimoine culturel, biens économiques). Il faut se préparer aux différents types d'inondations selon leur force et leur fréquence. Il faut avoir une réaction proportionnée par rapport à l'événement et aux enjeux.

Sur le bassin, on fait face à l'ensemble des types d'inondation présentés juste avant moi, qui peuvent en plus se cumuler. La submersion marine notamment est un thème qui nous est demandé de travailler de plus en plus.

Nous avons répertorié l'ensemble des enjeux sur l'ensemble du bassin : ¼ des communes du bassin ont 40% de leur population localisée en zone inondable : cela concerne 3 millions d'emplois.

Enfin, 16 Territoires à Risques Importants (TRI) d'inondations ont été identifiés, essentiellement des agglomérations : c'est là que nous avons le plus d'enjeux, c'est là que nous avons le plus à perdre. Le territoire du Havre fait partie de ces 16 TRI.

Chaque échelle a ses propres stratégies et ses propres actions à mettre en place. Il y a une stratégie nationale - Ne plus subir, anticiper et s'organiser – qui doit être déclinée à l'échelle des grands bassins au travers de Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI), qui doivent ensuite être déclinés en stratégies locales de gestions, notamment au niveau des TRI.

Pour les 6 prochaines années, nous avons donc 4 grands objectifs, dont 3 sont issus du niveau national :

- **Réduire la vulnérabilité des territoires**
 - limiter les dégâts,
 - sur les zones urbanisées et occupées à enjeux importants, évaluer leur vulnérabilité et réfléchir à des aménagements à entreprendre,
 - pour les aménagements futurs, encadrer et limiter l'artificialisation, et rendre les enjeux de développement compatibles avec la lutte contre le risque inondation.
- **Agir sur l'aléa**
 - assurer la rétention des eaux et assurer le bon écoulement des eaux,
 - préserver les zones humides.

- **Raccourcir le délai de retour à la normale**
 - la gestion de crise : comment on se prépare, comment on gère la crise et la post-crise.
- **Mobiliser tous les acteurs**
 - comment on s'organise,
 - comment on développe la culture et la mémoire du risque.

Les stratégies locales

Intervention de Madame Mélissa DELAVIE, Responsable du bureau des Risques et Nuisances, DDTM 76 / SRMT / BRN. (*Présentation intégrale en annexe*).

La phase de stratégie locale de gestion du risque inondation va être élaborée jusqu'à la fin 2016 puis viendra le temps de la mise en œuvre. Il y a une vraie cohérence et des synergies entre les stratégies des différentes échelles (nationale, bassin, locale, etc.). On ne part donc pas d'une feuille blanche.

Une stratégie locale est tout d'abord constituée d'un diagnostic, établi à partir d'évaluations préliminaires du risque inondation, de cartes et de travaux menés sur le territoire. Ce diagnostic va aboutir à l'élaboration d'une stratégie de territoire, avec des objectifs et sous objectifs, déclinés en dispositions.

Une Disposition n'est pas aussi poussée que l'action. Notre travail d'aujourd'hui va être de recenser des dispositions, pas des actions concrètes.

Une stratégie locale, c'est aussi une gouvernance, une organisation des différentes parties prenantes associées qui ont été arrêtées par le Préfet. Elle se traduit par un comité de pilotage, avec les principaux acteurs qui vont piloter, et un comité technique qui va animer l'élaboration de la stratégie locale.

Il y a tout un tas d'actions qui sont déjà mises en place, on ne part pas de zéro. Aujourd'hui, il nous faut répondre aux questions : Que reste-t-il à faire ? Vers quoi s'orienter pour les années à venir ?

PARTIE 2

TRAVAIL EN ATELIERS
ET
SYNTHÈSES

Atelier n°1
RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES TERRITOIRES

ANIMATION : Dominique LEGOUIS et Sébastien LEGROS

VERBATIMS

Première heure

- Face aux ruissellements, chaque riverain essaye de se protéger individuellement, sans se soucier de la collectivité. Une vision globale est nécessaire, mais laquelle ? Pourquoi laisser gérer chacun individuellement ? Il faut œuvrer de l'individuel au collectif, en gardant pour cap « une vision globale ».
- La prise de conscience collective commence à voir le jour sur la façon dont il faut laisser s'écouler l'eau (les ruissellements). Il faut favoriser l'infiltration de l'eau des zones urbanisées (bassins) et remettre des haies, des talus et des fossés. C'est un principe de précaution simple.
- Problématique de l'état écologique des cours d'eau. Il faut communiquer sur les résultats auprès des acteurs du territoire.
- Exemple de Fontaine-la-Mallet : problèmes avec les riverains pour les berges : ils ont installé des palplanches. D'où la nécessité de revoir la pédagogie : est ce que chaque riverain doit participer à l'entretien des berges ?
- Il faut sensibiliser les grands quartiers à risque, pour que les habitants prennent conscience des enjeux : boitages ou envois d'informations personnalisées.
- Les comportements sont souvent pilotés par les enjeux financiers... Faut-il envisager des dispositions contraignantes voire financières pour faire bouger les lignes ? Que peut-on faire par rapport aux enjeux économiques ? L'information doit être juste et réelle, sans qu'il n'y ait de surinformation. Concernant l'aléa, il y a une sous-information, car il est très souvent mal caractérisé (ex : submersion marine). Il faut caractériser l'aléa et se mettre d'accord sur cet aléa. La question à se poser au vu de ces éléments : a-t-on tous la même vision du risque ?
- Quelles solutions pour les axes de ruissellements ? es axes de ruissellement sont vulnérables et des dommages peuvent être constatés dus aux modes de culture d'aujourd'hui qui font travailler la terre plus finement avec des engins plus lourds qu'avant alors que le maintien des prairies aurait permis d'éviter des conséquences sur le territoire.

- On touche là à des modalités culturelles très différentes. Les solutions potentielles sont de morceler et de changer la nature et la culture des habitants.
- Que faire face aux problèmes d'urbanisations, par exemple les centres commerciaux trop grands ? Il faudrait redonner de l'espace et réaménager le territoire ; travailler avec une vision globale du territoire pour améliorer la cohérence.
- Quels moyens manquent-ils pour appliquer ces solutions ? Des personnes ? Une meilleure protection des biens ? Le problème est qu'on ne se préoccupe de cette question que lorsqu'il y a une inondation ! Il faut mettre en place une sensibilisation dès le plus jeune âge via l'école. Il faut créer un document administratif commun, pouvant être connu du public. Par exemple, une carte des prairies permanentes pour maintenir en herbe les lieux dédiés et la mémoire des lieux.
- En ville, il faudrait construire des caves pour pallier le manque de bassins de rétention. Pour le problème de l'imperméabilisation des zones urbaines, il faut recourir à la végétalisation, aux fossés et à la gestion des eaux à l'échelle de la parcelle.
- Il faut des retours d'expérience sur ce qui fonctionne et le service aménagement de la CODAH y est favorable. Des outils existent (diagnostic), mais il n'y a pas de subventions actuellement pour les mettre en œuvre. Rappelons que chacun est responsable de sa propre sécurité et que dans les communes, les anciens savent où il ne faut pas construire.
- Concernant l'adaptation des bâtiments, il faut faire passer et intégrer la notion de co-responsabilité des acteurs de chaque territoire, notamment en ce qui concerne les aménagements absorbants et l'aménagement des toits en ville. Il faut aussi une réglementation plus contraignante pour un impact plus fort (réaction en chaîne). A cela s'ajoute une nécessaire évolution culturelle par rapport aux données techniques dans les bâtiments existants et l'information des professionnels de la vulnérabilité des zones lors des travaux de réhabilitations du bâti existant.

Deuxième heure

- Les PPRI (plans de prévention des risques inondations) ne sont pas assez précis et certaines zones dites « vulnérables » ne le sont pas forcément. Les agriculteurs doivent revoir les zones enherbées et surtout les laisser enherbées.
- En ce qui concerne l'adaptation des bâtiments, il y a de nombreuses contradictions. Par exemple, un des maires présents citait une propriété du domaine privé de la commune qui ne peut être ouverte au public compte tenu de la vulnérabilité de la zone et donc se pose la question du devenir de cette propriété.

- . De même, il faut retravailler les aménagements des centres-bourgs avec des études plus fines sur le terrain, tout en conservant les activités agricoles.
- Des solutions potentielles existent :
 - Former les professionnels du bâtiment, en proposant des formations adaptées selon les zones sensibles, les matériaux etc. C'est à dire adapter le bâtiment pour se réapproprié l'existant.
 - Réhabiliter les anciennes mares privées. Mais cela pose le problème du financement : directement par la mairie, c'est interdit et les collectivités réhabilitent déjà les routes chaque année ! Il y a une nécessité de trouver une solution.
 - Faire connaître les procédures ou les services des collectivités, pouvant aider et appuyer sur le terrain.
 - S'appuyer sur les cœurs de métier ou les chartes professionnelles.
 - Établir des diagnostics.
- Pour les bâtiments collectifs et individuels, les dossiers des lois sur l'eau et les dossiers de permis de construire sont séparés, ce qui crée un manque de visibilité. Il y a une réelle volonté de prendre en compte les risques, mais il y a un manque de moyens pour aller sur le terrain et contrôler les risques potentiels.
- Des solutions potentielles existent :
 - Une gestion technique de chaque dossier au cas par cas.
 - La présence du Maire ou d'un adjoint aux réunions de chantier.
 - La surveillance de l'entretien et la modification de la noue : réponse individuelle et contrôle collectif.
- Il est désormais nécessaire de s'acculturer à la notion de « Responsabilisation individuelle ».
- Il faut intégrer la prise en compte de la nature dans l'urbanisme pour limiter la vulnérabilité : intégrer au sein des PLU les règles liées à la gestion des eaux par parcelles, ainsi que la protection des éléments naturels, ce qui permettrait de limiter cette vulnérabilité.
- Il faut sensibiliser les entreprises sur la thématique inondation. Elles pourraient notamment créer des plans de sauvegarde en cas d'inondation, portés par des chartes professionnelles. Les assureurs sont aussi des acteurs du territoire puisque le risque est pris en compte par les compagnies
- Peu de terres demeurent disponibles pour l'activité économique, comment laisser construire ? comment dépolluer les friches ? Recensement des friches industrielles en cours par l'EPFN.

- Les communes doivent également mettre en place ces plans de sauvegarde :
 - Avec une obligation de mise à jour tous les 5 ans.
 - Pour permettre de réduire la vulnérabilité.
 - Avec des exercices qui permettent de vérifier qu'il n'y ait pas d'incohérences : école, bâtiments publics, matériels... Pour éviter ces incohérences, il faut une uniformisation des procédures entre tous les acteurs.

- Des solutions potentielles existent :
 - Informer sur les dispositions obligatoires via des rencontres annuelles pour identifier les champs d'actions.
 - Avoir une vision globale : ne plus penser « ouvrage », mais « système ».
 - Pérenniser les dispositifs d'entretiens et se mettre en veille.
 - Partager la connaissance du territoire, des diagnostics dans les différents cadres pour une meilleure réduction de la vulnérabilité du risque.

SYNTHÈSE

Voir présentation intégrale en annexe.

Atelier n°2
AGIR SUR L'ALÉA POUR RÉDUIRE LE COÛT DES DOMMAGES

ANIMATION : Mélissa DELAVIE et DOMINIQUE MATHIEU-HUBER

VERBATIMS

Première heure

- Il faut réussir à caractériser la précipitation pour savoir de quel type d'inondation on parle. Les inondations qui nous ont posé le plus de problèmes, ce sont les cellules orageuses qui viennent se déverser ponctuellement et génèrent des crues torrentielles. Il y a eu des morts ; il a fallu faire des sauvetages. Les autres formes de précipitations, qui durent dans le temps et qui sont sur un plus large territoire, sont plus faciles à anticiper. Il nous faut des prévisions et des alertes sur les niveaux de précipitations et une meilleure connaissance des conséquences des différents types de précipitations.
- Aujourd'hui il n'y quasiment plus de prairies. Beaucoup d'agriculteurs veulent arrêter l'élevage pour faire de la culture. Le problème des éleveurs, c'est qu'ils sont payés une misère. Économiquement, l'élevage est en crise et les exploitants ne peuvent plus vivre de leur métier, donc ils retournent à leurs prairies. Les agriculteurs travaillent beaucoup sur la prévention de l'érosion. Mais attention, l'agriculture ne doit pas être la variable d'ajustement de l'urbanisation. Aujourd'hui, pour retourner une prairie, l'agriculteur doit demander un avis au syndicat mixte de bassin versant.
- Le bétonnage : le dimensionnement des parcelles est à adapter aux systèmes de récupération des eaux de pluies. En préventif, il faudrait mieux gérer les projets d'agrandissement des parcelles. Au delà de l'aménagement, il faut penser à tous les effets cumulatifs à l'échelle du bassin, notamment au positionnement du sol par rapport aux écoulements de l'eau : dans certains endroits, ce n'est pas adapté à la topographie locale. Il faudrait plus anticiper.
- Il faut des mesures organisationnelles à mettre en place pour l'aléa qui apparaît de façon soudaine. Rappel de l'histoire des gens qui sont partis chercher leurs voitures dans leur garage lors des inondations du sud de la France. C'est un problème de comportement des populations. Que fait-on pour ça ?
- Les bassins de rétention : il y a un manque de cohésion dans la gestion des bassins, dans l'organisation. C'est un problème de gouvernance : quand il y a un problème, qui est responsable, qui est gestionnaire ?

- Il faut améliorer la connaissance de la ressource disponible pour contrer l'aléa : les ouvrages, les structures mises en place, qui les gère, etc. La connaissance des territoires n'est pas la même pour tout le monde, il faudrait un partage d'information.
- Pour les communes, il y a des contraintes financières mais aussi des contraintes statutaires. Il y a la problématique de la légitimité statutaire à intervenir de la part de certains acteurs.
- Il faut se situer dans une perspective de reconquête des territoires, même si cela est difficile à mettre en œuvre. Il faut réintégrer la nature, le cycle de l'eau dans la ville, dans l'urbanisation, porter une attention particulière aux sols (utilisation de matériaux différents, etc.).

Propositions

- Pourquoi ne peut-on pas déverser les eaux de pluie vers la mer, avec un simple tuyau ? Cela impliquerait une interdiction de baignade pendant 48H, mais ne serait pas très gênant aux mois de novembre, décembre, etc. Ce ne serait pas onéreux...
- Chaque habitation ou chaque lotissement devrait gérer ses eaux pluviales au même titre que l'assainissement non collectif. Il faut que ça soit contrôlé en amont. Ça devrait passer par la loi avec l'État. Il faut avoir une vision globale du système. Cela se fait pour les nouvelles habitations mais pas pour les anciennes, qui déversent n'importe où.
- Il faut améliorer le partage d'informations pour améliorer la connaissance du territoire. Il faut un travail de médiation, faire se rencontrer les acteurs concernés pour échanger sur les différentes thématiques, qu'ils partagent leur expérience et leurs connaissances. Il faut éduquer les collectivités : il faudrait une carte des acteurs, un « Qui fait quoi ? ». Pour un maire c'est très compliqué.
- Il faut réduire le champ de protection et le focaliser sur des ouvrages stratégiques, des lieux et des infrastructures prioritaires, comme par exemple une caserne de pompier. Cela implique la connaissance de l'exposition au risque.

Deuxième heure

- Rappel des éléments de la première heure
 - La connaissance de l'aléa n'est pas à minorer, ni sa prévision. Mais que fait-on de cette connaissance ?
 - Artificialisation de plus en plus forte des sols.
 - Changement des pratiques culturelles.

- Urbanisation.
 - L'action humaine a aggravé la situation.
 - Questions posées
 - Quelles sont les mesures à mettre en œuvre ?
 - Quelles mesures curatives / préventives ?
 - Qui paie ? Qui finance ?
 - Multiplicité des acteurs, des enjeux, des échelles. Comment faire ?
 - Solutions proposées
 - Elaborer des mesures ciblées.
 - Réfléchir à des échelles plus vastes (amont-aval) et à des échelles micro-locales (exemple : identifier et protéger des structures stratégiques par des actions localisées et ciblées).
 - Nécessité de partager l'information, la connaissance, de mettre en place une structure de médiation qui coordonne les actions et les acteurs.
-
- Il faudrait élargir le thème à la prévision des submersions marines, avoir un outil plus performant sur le risque submersion. Il faut une meilleure connaissance de l'aléa : ne pas se limiter à l'aléa crue mais élargir à l'aléa submersion. Il faudrait intégrer l'aléa dans les projets d'aménagement. Est ce qu'il faut modifier l'aléa ? Est ce que ce n'est pas pire ?
 - Comment faire en sorte de voir les différents effets possibles ? Comment peut-on avoir une vision globale de l'ensemble des dispositifs ? Comment construire une politique cohérente avec tous ces dispositifs ? Le problème : une digue protège mais quand elle lâche, les dégâts sont beaucoup plus importants. On ne peut pas compter que sur la protection.
 - Problème : toutes les localités n'ont pas forcément les mêmes moyens : est ce qu'il ne faudrait pas un lissage des moyens pour permettre à tout le monde de pouvoir agir ? Cela renvoie à la répartition des compétences, à la connaissance des acteurs, etc.
 - La question de la GEMAPI (transfert des compétences). La CODAH a une direction cycle de l'eau, donc elle gère la totalité de la problématique du cycle de l'eau. Comment intégrer les différentes responsabilités ? (exemple : un aléa à un point A qui a des conséquences à un point B).
 - C'est aussi une question de communication, de partage d'information vers la population et les associations qui s'occupent de cette thématique. C'est une problématique d'intégration de l'ensemble des acteurs.
 - L'efficacité de la prévention dépend forcément de la connaissance de l'aléa. Il faut responsabiliser les gens, qu'ils aient connaissance du risque pour agir en connaissance. Il y a des choses simples qui peuvent être prévues, des précautions simples (exemple : moteur d'ascenseur dans un immeuble qui était placé en sous-sol. Lors d'une inondation, le moteur a été noyé et une personne handicapée bloquée 3 semaines au 3^{ème} étage. Il faut placer des

postes de transformation électriques à des hauteurs suffisantes, prévoir des obligations sur un zonage d'aléa précis, développer plus d'obligations.

- Le schéma directeur est l'outil qui permet de connaître l'aléa, les enjeux, etc. On ne sait jamais si ce qu'on a fait est suffisant. Jusqu'à quel point il faut aller ? C'est aussi une problématique d'allocation des ressources...
- Comment vivre avec l'aléa ? Difficulté de gérer les 2 plans : l'existant et ce qui est à venir. Comment on priorise les choses ?

SYNTHÈSE

Voir présentation intégrale en annexe.

Atelier n°3
RACCOURCIR FORTEMENT LE DÉLAI DE RETOUR À LA NORMALE DES
TERRITOIRES SINISTRÉS

ANIMATION : Sébastien DUMESNIL et Gérard VOLLET

VERBATIMS

Première heure

- Un des sujets importants sur ce thème concerne les réseaux d'une manière générale (Edf, eau, gaz, télécoms...) et la voirie en particulier : il faudrait mieux connaître le réseau des routes et améliorer l'interface avec les gestionnaires. C'est important que nous ayons une meilleure connaissance commune : on ne se rencontre pas assez. Il faut fédérer un véritable réseau d'acteurs.
- Il existe la possibilité de réaliser des PCS (Plan Communal de Sauvegarde) mais c'est difficile à mettre en œuvre dans les petites communes. Lors des crises, la population veut nous voir sur place, au milieu d'elle, alors qu'on doit tenir un rôle central de coordination. En réalité, toutes les communes de la CODAH sauf une (Sainte-Adresse) doivent avoir réalisées un PCS. Mais ce qui est dommage, c'est qu'il n'y ait pas de partage ou d'échange d'expériences des PCS entre les communes : cela manque.
- Un autre problème est que le PCS vieillit, et qu'il n'est pas forcément tenu à jour, ni même bien partagé : sur ma commune, mon nom y est, j'y ai un rôle, mais je ne suis pas au courant. Il faut le mettre à jour plus régulièrement, notamment après chaque élection.
- Dans le retour à la normale, il ne faut pas négliger l'importance de nettoyer les maisons : on touche là à un aspect psychologique. On est chez soi, dans sa maison, c'est important pour les particuliers.
- Il faut aussi se préparer à gérer le volontariat spontané, à l'encadrer. Le volontariat vient souvent aux endroits les plus critiques, les plus voyants, les plus « valorisants », mais pas forcément là où il est le plus utile. Le bénévolat n'est pas tant un problème de manque de bras, mais plutôt d'encadrement.
- Certains maires ont installé des réserves communales : ce sont des bénévoles pré-recensés, régulièrement réunis et formés. Cela fonctionne bien notamment dans le sud de la France, mais chez nous c'est plus difficile à faire démarrer. On n'a pas la culture de ce dispositif d'encadrement des bénévoles.

Ces réserves ne sont pas obligatoires mais elles sont souhaitables. C'est une culture à instaurer.

- Ces réserves sont toutefois plus difficile à mettre en œuvre dans les grandes villes : il y a moins de proximité. Il faudrait en revanche avoir la possibilité de partager l'expérience avec des plus petites communes. Il faut partager la méthodologie.
- En ce qui concerne la gestion des déchets lors d'inondations, la solidarité entre communes doit s'anticiper et s'organiser. Où met-on le surplus de déchets qu'on ne peut absorber dans la seule déchetterie de la commune sinistrée ? Faut-il une déclinaison locale du plan de déchets en cas de crise ? Une méthode de collecte différente ?
- Sur ce thème des déchets, il faut accepter et faire accepter par la population que l'on fonctionne différemment lors de crises, qu'on ait un tas de déchets devant chez soi. D'où des moyens de communication et d'information à mettre en œuvre. Pour la communication, l'élu doit être en 1^{ère} ligne. C'est vrai dans les petites communes, moins dans les grandes. Il est important de garantir une bonne circulation de l'information plutôt qu'une bonne communication.
- Pour que les gens réussissent à s'impliquer dans le retour à la normale, il faut les y aider, les préparer, les encadrer. Mais attention, il peut y avoir une volonté de s'impliquer de la part de bénévoles mais que les collectivités soient réticentes. Jusqu'où est-on prêts à partager les informations ?
- Avant de parler de réseau d'acteurs et de bénévoles, il faudrait déjà être bien organisés entre acteurs décisionnaires. La CODAH devrait par exemple travailler préventivement avec les élus locaux et les élus communautaires en même temps plutôt qu'avec ces derniers seuls. C'est aussi une question de chaîne de décisions : qui décide des priorités ? Le Préfet ? Le Maire ? La Communauté d'agglomération ? Cela dépend des sujets...
- Il existe déjà un réseau informel au niveau de la CODAH, de gens qui ont accès à des informations météo et se mettent en veille puis en action quand la crise survient. Comment changer d'échelle et faire grossir cette démarche ?

Deuxième heure

- A t-on toujours le bon niveau de connaissance des plans de réseaux ? Qui s'occupe de la mise à jour des plans ? C'est parfois difficile voire impossible pour un élu de les obtenir de la part des opérateurs.
- Pour les réserves communales, pourquoi ne pas les partager, les mutualiser entre communes ? C'est possible car leur mise en place ne dépend que de la seule volonté du maire.

- Il faut réfléchir au principe de la continuité d'activité en mode dégradé : comment l'assurer ? Par exemple, c'est illogique d'avoir encore des casernes de pompiers ou des commissariats en zones inondables. Mais aussi des stockages de matériels (tractopelles etc...) et des commerces (boulangeries). Il faut recenser les activités essentielles en mode dégradé.
- Il faut intégrer les assurances à cette réflexion : leur rapidité d'intervention et d'indemnisation permet un meilleur retour à la normale pour les habitants. Mais attention quand on parle de retour à la normale : ce doit être un retour à la vie, mais pas forcément encore à la vie d'avant.
- Il existe également les PFMS (Plan familial de mise en sûreté). C'est une forme d'acceptation de la population de vivre dans une zone à risque et de s'y préparer. Cela participe au principe de résilience. Des documents sont à remplir par les habitants (disponibles en ligne) pour se préparer, s'habituer.
- En matière d'information, les gens savent-ils aujourd'hui reconnaître un signal d'alerte (pas une sirène), noyé dans les flux d'informations qu'ils reçoivent chaque jour ?
- Il faut informer davantage les élus sur leurs responsabilités : en cas d'incident, le responsable des secours, c'est le Maire. C'est lui qui est en 1^{ère} ligne. Pas le Préfet.
- En ce qui concerne la résilience, il n'y a que trop peu d'intégration des acteurs du risque en amont dans les projets, pour témoigner de la résilience et les amender lorsqu'il est encore temps. Il faudrait pouvoir accepter un surcoût d'emblée pour un risque souvent peu perceptible, plutôt que de le déplorer ensuite.

SYNTHÈSE

Voir présentation intégrale en annexe.

Atelier n°4
MOBILISER TOUS LES ACTEURS VIA LE MAINTIEN ET LE
DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DU RISQUE

ANIMATION : **Marie-France MOREL et Valérie ERHARD**

VERBATIMS

Problèmes ou incompréhensions évoqués

- Comment communiquer auprès des administrés sur les risques inondations ?
- Regrets d'une trop faible prise de conscience des pouvoirs publics.
- Comment alerter sans faire de catastrophisme ?
- Comment connaître les structures ?
- Comment accepter de vivre avec ce risque ? Notion d'acceptabilité du risque.
- Comment accepter un risque quand il n'est pas forcément cerné ? (Exemple : Crue décennale, se produisant 3 fois par décennie).
- Quid de la transmission de savoir et d'expériences vécues ?
- N'y a-t-il pas une perte de culture environnementale ? Avant d'apprendre à vivre avec le risque, il faut apprendre à vivre avec son environnement.
- Peut-on amener la culture du risque sur le lieu de travail ? Quels sont les risques encourus sur ce même lieu ?

Constats

On peut les recenser en cinq grands axes :

- L'absence de mémoire du risque.
- La méconnaissance des structures et leurs complexités (de nombreuses structures ne possédant pas de réel lien les uns entre les autres).
- L'absence de culture du risque
- Le déni du risque.
- Un problème d'éducation.

Propositions

- Pour l'absence de mémoire du risque :
 - Se servir des exemples d'inondations récents ou passés (sans faire de catastrophisme).
 - Entretenir la mémoire de la population en réalisant des repères de crues, non seulement sur les digues ou dans les maisons sinistrées, mais également, à des endroits visibles au sein des villes (lampadaire public etc.).

- Entretenir la mémoire de la population grâce à la création d'expositions (photos ou films), permettant de mettre en avant les inondations passées (déjà fait dans le Languedoc Roussillon).
- S'appuyer sur les médias locaux pour entretenir la mémoire.
- Pour la méconnaissance des structures :
 - Mettre à jour le DICRIM (manque de compréhension).
 - Mettre en place une cellule de crise au niveau communal.
 - Mettre en place un centre commun vers qui se tourner si nécessaire (centre commun ou portail unique).
- Pour l'absence de culture du risque :
 - Informer les habitants du risque inondation une fois par an.
 - Mettre en place un séminaire participatif au niveau communal entre administrés et associations locales.
 - Former les habitants aux thématiques inondations. D'une part, les employés communaux qui sont considérés comme vecteurs d'informations (cela a été mis en place à Orléans); d'autre part, le personnel du milieu associatif.
 - Identifier dans les quartiers inondables un référent « inondation », relayant différentes informations auprès de la population (Alerte inondation, former et interagir avec les habitants).
 - S'appuyer sur les médias locaux pour diffuser de l'information sur les risques d'inondations (TV, radio, presse etc.).
 - Rendre visible les informations sur le risque inondation lors de l'achat d'une maison. Exemple : comme pour le classement des performances énergétiques, un classement sur les risques d'inondation pourrait être créé et visible dès la première visite du logement. Une approche ludique : l'organisation de randonnées sur d'anciens lieux sinistrés, pour sensibiliser la population.
- Pour ce qui concerne le problème d'éducation :
 - Organiser des visites scolaires (barrage, usine) pour sensibiliser les enfants à ces risques. Il a paru important de le faire à un âge assez jeune (collège, lycée).
 - Transmettre le vécu et le savoir de personnes ayant connu des inondations importantes aux plus jeunes.

SYNTHÈSE

Voir présentation intégrale en annexe.

PARTIE 3

SUITES DU SÉMINAIRE
ET
CLÔTURE

La rédaction des actions et la suite du séminaire
(Présentation intégrale en annexe).

A l'issue de ce séminaire participatif, plusieurs étapes vont se succéder :

- Un travail de synthèse des dispositions, fait de la compilation des contenus des ateliers et de la rédaction d'un compte-rendu qui servira de base de travail au comité technique.
- Un travail du Comité technique, qui sélectionnera et hiérarchisera les dispositions retenues.
- Une validation par le Comité de pilotage des dispositions proposées par le Comité technique.
- L'approbation de ces dispositions locales au plus tard en décembre 2016 par le Préfet de Région.

Puis, à partir du début de 2017, des actions concrètes pourront se mettre en place et formeront la politique de prévention, pouvant aller jusqu'à la formalisation d'un PAPI.

Le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)
(Présentation intégrale en annexe).

- Le PPRL n'est rien d'autre qu'une disposition de la stratégie locale. Elle est juste anticipée par rapport aux autres. Elle est liée à l'objectif n°2E du PGRI : « Faire face à l'aléa submersion marine ».
- 11 communes appartenant au TRI + 1 sont concernées directement par ce PPRL, arrêté et décrété en juillet dernier. Elles forment une zone distincte de celle de la stratégie locale et de celle du TRI.
- Pourquoi un PPRL sur le TRI du Havre ?
 - Parce qu'il est touché par l'augmentation du niveau marin (1,75 à 2 mm par an au Havre).
 - Parce qu'il a subi des inondations passées conséquentes, qui justifient qu'un plan de prévention particulier soit mis en œuvre.
- La gouvernance du PPRL
 - Le Préfet.
 - Un Comité de pilotage.
 - Le Directeur de la DDTM.
 - Un Groupe de travail (DREAL, SECPC, CODAH, Caux Estuaire, Ville du Havre, GPMH et GPMR, GIP Seine-Aval, SMBV, ORMES).
 - Un Comité de concertation (12 communes concernées, autres collectivités et établissement publics, associations).
- Le Calendrier du PPRL
 - Entre 3 et 4,5 ans : un arrêté décrété en juillet 2015 pour une validation attendue en Juin 2018, avec possibilité de prolonger de 18 mois.

- La consultation au minimum une fois par an des membres du Comité de concertation.
- Des réunions publiques et une enquête publique.

Questions – Échanges avec la salle

Sylvie Barbier – Écologie pour Le Havre.

- Il faut intégrer les gens dans la réflexion amont sur le traitement psychologique de la crise.
- Il faut inclure dans la démarche d'information et de sensibilisation les problèmes hydrologiques souterrains : informer et sensibiliser la population sur cette thématique.
- Il faut utiliser les nouvelles technologies pour sensibiliser et communiquer vers les jeunes.
- On n'a pas toujours le même vocabulaire et la nuance entre disposition et action était trop floue, la notion d'aléa n'était pas claire. Il faudra bien veiller dans les restitutions à clarifier ces termes et ce qu'ils englobent.

Réponse : Vos remarques seront intégrées dans le compte-rendu.

Pierre Dieulefait – Écologie pour Le Havre

- La question des assurances après le sinistre n'a pas été retenue dans les synthèses. Pourtant, le délai d'intervention des assurances est important pour les riverains.

Réponse : dans le dispositif ORSEC il est prévu une cellule d'information du public qui permet aux usagers de faciliter leurs démarches administratives.

Pascal Mallet - CODAH

- Il faut rappeler l'existence des DDRM : dossier départemental des risques majeurs. Ce sont des documents d'information de base pour les élus.
- Il faut travailler sur d'autres approches d'informations.
- On n'a pas parlé du ruissellement urbain.

CONCLUSION

Intervention de Monsieur Didier GÉRARD, Directeur adjoint de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime.

Je voulais tout d'abord remercier l'ensemble des personnes ayant permis la réussite de cette journée, en y associant tous les participants. Avec la mise en place de ces ateliers, nous avons la volonté de faire autrement, de trouver des idées nouvelles. C'est réussi en matière d'apports et a permis de créer des passerelles entre les différentes thématiques.

Nous sommes dans une stratégie locale et c'est bien avec des idées apportées par des locaux que nous allons bâtir cette stratégie.

J'ai noté plusieurs axes de réflexions :

- Qui fait quoi ? C'est transversal et cela revient souvent. Il nous faut jouer collectif, travailler en réseau, partager.
- J'ai retenu l'angle citoyen : le citoyen « employé », le citoyen « parent », le citoyen « riverain »... La notion d'acteur et de responsabilisation est importante et doit être prise en compte (en termes de sensibilisation, information, communication).
- Au Havre, nous avons la spécificité d'avoir une culture de PPRT, donc une culture de risque. Il nous faut travailler sur la partie perceptible et visible du risque.
- Le citoyen a besoin d'avoir un interlocuteur unique. Entre nous, il faut clarifier le rôle de chacun dans cette matrice des intervenants mais faire en sorte que le citoyen s'y retrouve et ait un référent privilégié sur ces thématiques.
- Sur la notion de la durée : entretien de la mémoire et entretien des ouvrages.

Il y aura des compte rendus de ce séminaire que vous aurez dans les prochaines semaines puis vous retrouverez probablement dans les futures actions, certaines pistes exprimées aujourd'hui, puisqu'il nous faudra bien terminer ces travaux par des actions.

Merci à tous et bon retour.